

Procès Verbal

Séance du 31 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq le trente et un du mois de mars à 18 h 00, le CCAS de cette commune s'est réuni ce jour dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT.

Présents : Mesdames Isabelle DUBUT, Katia BOQUET, Danièle GODDYN, Cynthia COTELLE, Françoise LEMARCHAND, Martine LANGLOIS, Suzanne COUROUBLE, Nadège LECLERC, Aurélie LEVEQUE et messieurs Hervé MARTIN, René THIEBAUT, Francis DELABY et Joël BARRIER.

Absent(es) / Excusé(es) : Mesdames Servane CARON et Véronique ROHR.

Pouvoir(s) : Madame Servane CARON donne pouvoir à madame Danièle GODDYN.

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie LEVÊQUE.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00, et demande qui souhaite être secrétaire de séance.

Madame Aurélie LEVÊQUE se propose et les membres du CCAS acceptent.

Madame la Présidente énonce l'ordre du jour :

- Approbation du PV du 04/02/2025
- Approbation du Compte financier unique 2024
- Vote du Budget primitif 2025
- Affectation des résultats pour 2025
- Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL du 04/02/2025

Madame la Présidente demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 04/02/2025.

Aucune observation n'est notifiée, le procès-verbal du 04/02/2025 est approuvé à l'unanimité.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le compte administratif et le compte de gestion fusionnent pour devenir un seul document : le Compte Financier Unique.

Madame la Présidente présente les résultats de fin d'année 2024 :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	11 533. 09 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	1 944.75 €
Résultat de clôture de fin d'année 2024¹ EXCEDENTAIRE	13 477. 84 €

Après avoir pris part à la discussion, Madame la Présidente, Isabelle DUBUT quitte la salle de réunion pour ne pas prendre part au vote et laisse la place au doyen d'âge. Monsieur René THIEBAUT préside la séance et soumet au vote le Compte Financier Unique du CCAS de l'exercice 2024.

Le Compte Financier Unique du CCAS de l'exercice 2024 est adopté puis approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS.

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

AFFECTATION DES RESULTATS

Le CCAS, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui présente un excédent de fonctionnement de **11 533. 09 €** et un excédent d'investissement de **1 944.75 €** ce qui représente un résultat de clôture pour **l'année 2024 EXCEDENTAIRE de 13 477. 84 €**, décide :

- d'affecter à l'article 001 – excédent d'investissement reporté (Inv. Rec) 1 944. 00 €
- d'affecter à l'article 002 – excédent d'exploitation reportée (Fonct. Rec.) 11 533. 00 €

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

BUDGET PRIMITIF 2025

La Présidente, Isabelle DUBUT présente le budget primitif 2025 du CCAS. Les membres du CCAS délibèrent et acceptent à l'unanimité, et votent le budget en équilibre :

- en fonctionnement :	Dépenses :	27 120 €	Recettes :	27 120 €
- en investissement :	Dépenses :	1 944 €	Recettes :	1 944 €

POUR : 14	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
------------------	-------------------	-----------------------

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente demande s'il y a des questions diverses :

- Monsieur Hervé MARTIN s'interroge sur la contenance et la situation géographique d'un terrain appartenant au CCAS. Le CCAS pourrait vendre cette parcelle non exploitée dans le but de réduire les charges de taxe foncière et d'entretien de terrain. Il remarque qu'un nouvel acquéreur est propriétaire de parcelles voisines à celle du CCAS. Peut-être serait-il intéressé pour l'acheter ?

- Le CCAS subventionne l'épicerie solidaire. Madame Suzanne COUROUBLE souhaiterait connaître le nombre de bénéficiaires inscrits en 2024. Cette information lui sera communiquée au prochain CCAS.

- Madame Katia BOQUET rappelle que le CCAS a ouvert le legs maréchal au jeune garçon. Toutefois, elle constate que l'attribution financière est toujours versée à une jeune fille. Ainsi elle propose de créer une nouvelle aide annuelle pour un jeune méritant. Cette aide pourrait être attribuée sous les mêmes conditions que le legs maréchal « la Rosière ». L'objectif est d'appliquer une égalité entre « une jeune fille et un jeune garçon ».

- Le CCAS offre chaque année aux anciens un repas et un colis. Plusieurs réflexions restent encore à approfondir : un repas ou un colis ?? prévoir une entrée à la place de 2 au repas ? repenser le choix des produits dans le colis ?

Madame la Présidente prend acte de ces points et précise qu'ils seront étudiés lors du prochain CCAS. L'ordre du jour épuisé, Madame la Présidente lève la séance à 18h40.

Le secrétaire de séance,



Madame Aurélie LEVÊQUE

Madame la Présidente,



Isabelle DUBUT